Compte rendu de l'intersyndicale du 15 février 2012

La réunion s'est tenue au siège de la CGT, à Montreuil de 10h à 13h

Présents:

UNSSF (2 représentants)

ANESF (1 représentant)

Force Ouvrière (2 représentants)

Collège NI- SF (1 représentant)

ANSFT (1 représentant)

CASSF (1 représentant)

CIANE (1 représentant)

CGT (2 représentants)

Excusés: ONSSF- ANSFL

La réunion de l'intersyndicale, prévue pour faire suite au rendez-vous de négociation du 14/02 et qui a été annulé en dernière minute, s'est tenue pour faire le point et prendre des mesures collectives.

Nous regrettons l'absence de la CFDT et de l'UNSA.

Analyse de la situation :

Le Ministère ne va pas donner le temps de la négociation qui devra être bouclée courant Mars...

Le risque: Un protocole unilatéral proposé à la signature d'une organisation syndicale quelconque (rappelons-nous que concernant la perte de la pénibilité au travail des IDE, le SNCH qui ne représente même pas 1% aux élections, a signé tout seul et a acté l'accord !!).

Décisions unanimes :

1-Un communiqué de presse commun a été rédigé et sera rapidement envoyé

à la presse (ONSSF contacté par téléphone – OK).

2-CGT et FO écrivent en urgence au Ministère pour demander une date de

négociation sous quinzaine.

3-CGT et FO organisent chacun une pétition à l'en tête de leur organisation

pour se rendre au Ministère avec le maximum de signatures. Chacun et

chacune peut signer les deux pétitions... et la renvoyer à qui de droit. Ceci est

URGENT. Ces pétitions vous seront adressées par vos organisations syndicales

respectives. A faire circuler largement et rapidement autour de vous (mails et

réseaux sociaux).

4-L'organisation d'une journée d'action n'a pas été retenue. Pourquoi?

Le Ministère va nous prendre de vitesse et nous ne sommes pas en mesure

d'organiser, au pied levé, une manifestation d'ampleur, comme le sujet le

mérite.

A ce stade, la formule des pétitions a été préférée.

5-Ceci étant, il sera toujours temps d'organiser une action en temps utile si les

propositions du Ministère (toujours pas connues à ce jour) ne nous

conviennent pas.

Il faut donc rester particulièrement attentifs et prêts à se mobiliser dans un

temps qui risque d'être court mais nous savons de quoi nous sommes

capables lorsque l'on se moque de nous !!!

Chaque organisation syndicale, syndicat professionnel et association reste

maitre de ses expressions et écrits, en dehors de nos communiqués communs.

Fait à Montreuil le 15/02/2012

Pour l'intersyndicale : Annie-Claude OTTAN